BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	*Délibération*
	Séance publique du 6 juin 2025	***N° 2025-201***

Convocation du 28 mai 2025
Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250606-lmc1108145-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025
Publié : 16/06/2025

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 6 juin 2025**	***Délibération***
	ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité **Direction du Funéraire ADG PVB**	***N° 2025-201***

Tarifs - Adaptation des tarifs activités funéraires - Décision - Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La présente délibération a pour objet d'adapter les tarifs des concessions funéraires applicables dans les parcs cimetières métropolitains de Mérignac/Pessac et d'Artigues-près-Bordeaux au nouveau Règlement intérieur des parcs cimetières adopté par voie délibérative en date du 04 avril 2025.
De nouvelles orientations de gestion des parcs cimetières métropolitains ont en effet été décidées, parmi lesquelles la réduction des durées et une uniformisation à 10 ans de l'ensemble des concessions.
Aussi, la création de cette nouvelle durée implique une adaptation des tarifs proposés dans les parcs cimetières métropolitains. Cette adaptation concerne le budget principal ; les tarifs appliqués sur les budgets annexes crématorium et caveaux restent inchangés.

Les modifications sont les suivantes :
- proratisation des tarifs d'attribution de caveau et caveau hors sol à la durée de 10 ans avec application du tarif proportionnellement aux tarifs fixés, initialement, sur une durée supérieure,
- réduction de 10% des tarifs proratisés pour l'ensemble des tarifs de renouvellement,
- suppression de tous les tarifs 5, 15 et 30 ans d'attribution et de renouvellement de concession.

Pour rappel, les tarifs d'attribution de columbarium et sépulture de pleine terre sont inchangés dans la mesure où ils sont déjà adaptés à la durée de 10 ans.

L'ensemble des tarifs HT ont été arrondis à l'euro le plus proche pour appliquer des tarifs TTC sans décimale.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi n°93-23 du 08 janvier 1993,
VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2024-551 du 06 décembre 2024 relative à l'adoption des différentes propositions présentées par les services concernés pour la fixation des tarifs et redevances pour l'année 2025,
VU la délibération n°2025-85 en date du 04 avril 2025 relative à la modification du Règlement intérieur des parcs cimetières métropolitains,

ENTENDU le rapport de présentation

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250606-lmc1108145-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025
Publié : 16/06/2025

CONSIDERANT QU'il convient d'adapter les tarifs avec la durée unique imposée dans le nouveau Règlement intérieur des parcs cimetières métropolitains,

DECIDE

Article 1 : d'adopter pour l'année 2025 la grille tarifaire ci annexée.

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PESCINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juin 2025

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 11/06/2025 Par Béatrice DE FRANÇOIS Vice-présidente	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 12/06/2025 Par Christine BOST Présidente

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250606-lmc1108145-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025
Publié : 16/06/2025